

## ENQUÊTE PUBLIQUE ZAC JARDIN DU VAL OUEST

*Observations du public reçues par messagerie*

**1<sup>er</sup> décembre 2020**

A l'attention du commissaire enquêteur

Monsieur,

j'ai regardé le dossier pour le projet dans la zone Val Ouest et j'ai constaté qu'il s'agit de construire dans une zone potentiellement dangereuse pour les futurs habitants en raison de son caractère inondable.

Je ne comprends pas cette volonté de mettre en danger les habitants du futur quartier. Certes j'ai lu que les constructions seront en matériaux résilients.

La résilience est la capacité d'un matériau à absorber de l'énergie quand il se déforme sous l'effet d'un choc (déformation rapide). Face à une inondation, même si les matériaux résistent, il n'empêche que l'eau sera là et les habitants en subiront les conséquences. Nous avons encore récemment vu les conséquences catastrophiques des inondations. Combien de morts faudra-t-il encore pour qu'on arrête de construire en zone inondable ?

Compte-tenu de la fréquence de plus en plus importante des catastrophes naturelles qui frappent à n'importe quel endroit, pourquoi la ville d'Orléans prend le risque de permettre à plus de 1000 personnes d'habiter dans une zone où la hauteur d'eau et la vitesse sont très dangereuses pour leur vie ?

Dans cette zone l'aléa est fort hauteur (plus de 3m d'eau !).

La zone Sud de Loire comprend déjà suffisamment de personnes exposées au risque inondation.

De plus compte tenu des constructions en cours et des projets de construction de logements, n'y a-t-il pas suffisamment de logements construits sur Orléans pour faire face à la demande ? Le nombre de logements vacants est un indice pertinent : qu'en est-il aujourd'hui ?

La ville a d'autres projets pour pouvoir éviter de construire dans cette zone potentiellement dangereuse pour les gens.

Si la ville d'Orléans a de la considération pour les gens elle ne devrait pas faire ce projet.

Cordialement

*S. LECLAPE*

---

**18 décembre 2020**

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je souhaitais faire part de remarques concernant l'enquête publique ouverte sur l'aménagement de la ZAC Val d'Ouest présentée par la SEMDO.

Plusieurs points ont été relevés dans l'étude environnementale qui posent question et l'avis de la Mission Régionale D'autorité Environnementale Avis 2019-2507 en date du 8 juillet 2019. La mission Régionale d'Autorité Environnementale n'a d'ailleurs pas émis d'autre avis comme cela lui a été demandé le 18 août 2020.

Les points relevés " forts à très forts" sont :

"Ré-étudier la possibilité d'urbaniser les zones à aléa "inondation très forte vitesse" , ce qui me laisse supposer d'un risque d'inondation non contrôlée. L'autorité environnementale recommande "de préciser les aménagements prévus pour assurer la résilience et la sécurisation des réseaux d'eau en cas de crue". MRAE 2019

Autant de zones d'incertitudes sur une éventuelle crue de la LOIRE qui exposerait les riverains et ferait de graves dommages : humains, matériels, écologiques..

Le GIEC prévoit de fréquents événements météorologiques extrêmes pour le 21<sup>ème</sup> siècle.

Il est fait peu allusion à la prévention des risques majeurs, dommages liés aux inondations fluviales (carte DREAL 2016).

Est-il possible de construire une ZAC résiliente avec ces phénomènes devenus aujourd'hui imprévisibles ?

D'autre part la mise en vente des logements neufs a chuté de 44% depuis janvier 2020 (Observatoire régionale de la promotion immobilière).

Qu'en est-il des logements vides et innocupés sur l'agglomération orléanaise ?

Est-ce raisonnable de poursuivre l'étalement urbain au détriment des terres agricoles susceptibles d'être des sources nourricières ?

Ces terres qui nous préservent du réchauffement climatique ?

C'est sans penser à nos enfants et générations futures...

La vie humaine est-elle plus importante que les promoteurs qui construisent pour renflouer sans cesse leur porte-feuille ?

Où sont les priorités ?

*Laurence RASSINOUX*

---

Bonjour,

Je tiens à exprimer mon avis défavorable au projet d'aménagement du Val Ouest.

La zone est inondable et à risque d'effondrement : construire de nouveaux logements ne semble pas raisonnable car très risqué pour les habitants

Le département du Loiret est soumis depuis plusieurs années à des chaleurs excessives en été : or, l'artificialisation des sols entraîne une hausse des chaleurs ressenties.

Conserver un poumon vert permettrait de limiter cette hausse de température pour les habitants du quartier.

Il serait plus raisonnable de penser un aménagement de loisirs (jeux pour enfants) permettant de conserver un maximum d'espaces verts.

merci de prendre mes remarques pour cette enquête publique,

*Loïc MEULEY*

---

Habitante du clos du soleil situé à proximité du projet de la ZAC Jardin du val ouest, je tiens à exprimer mon désaccord quant à la réalisation de ce projet.

En effet cet espace destiné au projet est le seul espace vert, naturel du quartier. Il serait préférable de l'aménager pour la détente, le jeu, la promenade ( pour les personnes âgées entre autre) et la réalisation d'un "poumon " arboré pour contrebalancer les effets néfastes et polluants occasionnés par la nationale 20 , la ZAC Orléans sud et le projet Co'met qui bétonnent déjà des hectares. Donc inutile d'en rajouter, qui plus est en zone inondable!!!

De plus les infrastructures existantes sont-elles adaptées à recevoir une circulation automobile qui augmentera la pollution et l'insécurité? J'en doute.

A l'ère où l'écologie, la protection de l'environnement, la maîtrise des risques naturels, la préservation de zones vertes sont des enjeux primordiaux du futur, ce projet va à l'encontre de toutes les bonnes paroles des hommes politiques lorsqu'ils sont en campagne.

L'ambition politique des élus ne doit pas prendre le pas sur la qualité de vie des habitants de ce quartier.

En espérant que la modeste parole d'une habitante puisse être entendue et considérée.

*MN REDLIN*

---

Bonjour,

Je suis bien sûr contre cette création de ZAC qui je pense, ne va pas laisser beaucoup de place aux espaces verts et va étouffer le quartier par une concentration importante d'habitants et surtout de véhicules.

J'habite rue Bernard Lecache depuis mars 1992 et j'apprécie le calme du quartier, sa proximité avec la nature et bien sûr avec les commerces et commodités diverses.

Et également sa circulation modérée!

J'espère que les décideurs prendront en compte les remarques et les craintes des riverains concernant la tranquillité et la qualité de vie de ce quartier qui risquent de se dégrader.

Merci de votre compréhension.

*Ch. COURANT*

---

**19 décembre 2020**

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint nos observations en tant que ASRL Loiret (Annexe 1).

Bien à vous

*Claude LANCRENON  
Président ASRL  
Association Syndicale de la Rivière du Loiret  
336 Allée Sainte Croix  
45160 Olivet  
0608601025*

---

**20 décembre 2020**

A l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur, Monsieur Pascal Veuille

Veillez trouver s'il vous plaît, ci-après mon avis concernant le projet d'urbanisation Jardin Val d'Ouest.

L'état d'urgence climatique et tous les enjeux corrolaires rend nécessaire la protection des sols.

Il ne suffit pas d'émettre moins de gaz à effet de serre, il convient également de préserver les puits de carbone que sont les sols naturels.

Même si on ne s'intéresse pas aux rapports scientifiques qui préconisent cette protection depuis des dizaines d'années, il est cependant facile par ailleurs de constater la multiplication des canicules en été et de se poser quelques questions sur la capacité de résilience des villes lorsque tous les sols naturels auront été détruits.

Les 42 hectares en cause dans ce projet d'urbanisation sont une richesse naturelle et commune. Garder leur vocation agricole en favorisant l'installation d'agriculteurs permettrait aussi de commencer à reconstruire une autonomie alimentaire.

De plus, il s'agit d'une zone doublement inondable par la Loire et le Loiret. Avec le dérèglement climatique, on a connu même dans notre région des pluviométries de plus en plus irrégulières. Qui paiera pour les dégâts causés par les inondations ? Qui portera secours aux sinistrés ? Ceux qui portent ce projet ?

En ce qui concerne les besoins présumés en logements. Tout d'abord la spéculation immobilière crée de plus en plus de logements vides. Rénover les logements existants devrait être une priorité. Et la construction compulsive de logements ne les rendra pas plus accessibles aux citoyens démunis.

Veillez agréer, Monsieur le commissaire -enquêteur, mes salutations.

*Sylvie NICOLLE*

---

Bonjour,

Je tiens à donner mon avis défavorable à la construction des 500 logements dans le val Ouest.

En raison de :

- les études in situ et celles faites par le passé ont classé cette zone en zone vulnérable (BRGM, DREAL)
- le caractère à risques du Val de Loire,
- zone de surcroît classée au patrimoine Mondial de l'Unesco, classement qui appelle à la plus grande vigilance en matière d'aménagement, et appelle à la protection de l'environnement.

Au regard de nombreux événements récents s'étant produits sur cette zone, je me positionne en tant que défenseur du dernier poumon vert d'Orléans et des dernières zones agricoles, maraîchères.

Quelques événements des dernières années dans ce quartier :

Ma propre maison est classée "catastrophe naturelle" : 10 000 E de travaux pour nous et maison désormais invendable ! (11 rue Michel Bourdin 45100 Orléans)

- Pavillons entièrement engloutis par une « bîme » en liaison avec la circulation souterraine de l'eau de la Loire
- Tronçons de chaussées effondrés, effondrements de trottoirs
- Autoroute A10 à Orléans sous les eaux pendant 15 jours en juin 2016
- Nouvelle prison de Saran évacuée suite aux inondations de juin 2016 sans retour à la normale en fin d'année 2016. Cette dernière a été construite en 2014 malgré l'opposition du Maire du moment, vu le caractère inondable de la zone .
- Sinistrés des inondations de 2016, indemnisés plus d'une année après pour certains
- Riverains de la zone du Val Ouest contraints à des dépenses importantes pour renforcer leur maison par pose de piliers souterrains.
- Interdictions aux riverains de la zone de construire maison avec sous sol, ou de simples murets pour ne pas enfreindre le bon écoulement des eaux.

Inondations souterraines par les échanges d'eau entre Loire et Loiret entraînant fissures du bâti dans le Val de Loire et le Quartier Saint Marceau.

La station de Tram Saint Marceau sous les eaux

Le Dojo Harismendy inondé .

Divers articles de la République du Centre témoignent de ces phénomènes dans le Val de Loire.

La pétition contre ce projet affiche plus de 500 signatures.

Nous tenons à l'environnement dans sa globalité et proposons que cette zone préservée en poumon vert au coeur de la ville s'intègre dans le projet de développement du tourisme vert, axe important pour Orléans, devenue Métropole, en misant sur l'aménagement d'un parc, de jardins pédagogiques, de jardins partagés ... ainsi le site conserve son caractère semi-rural, une zone maraîchère, protège les espèces menacées de disparition comme les batraciens, la faune ailée, et nos précieuses abeilles, à l'heure où l'on essaie de réhabiliter des espèces menacées et où on s'interroge sur le respect de la biodiversité au regard de la disparition de nombreuses espèces. Sauvegarder un poumon vert c'est contribuer à assurer un avenir sain à nos enfants, c'est marquer fortement un engagement pour la préservation de l'environnement et de la planète. Il est tant que chacun apporte sa contribution pour cette sauvegarde vitale. Le maintien d'une qualité de vie est un axe important pour les habitants.

560 logements avec des hauteurs minimales de 7 à 8 mètres sur une zone à risques ne peut pas contribuer à préserver la planète, dans ce secteur aux maisons individuelles de plein pied ou d'un étage maximum.

Un poumon vert c'est aussi préserver une qualité de l'air en évitant la pollution et nuisance d'une circulation de plus de 1 000 voitures supplémentaires par jour sur cette zone où la circulation est déjà très dense..

- Les études hydrauliques de la zone appellent à la plus grande précaution .  
L'autorité environnementale souligne les lacunes du dossier de création de cette ZAC sur les points clés de notre désaccord.
- En cas d'inondations , ce seront plus de 26 000 personnes touchées. Nous ne voulons pas vivre cela.

Nous souhaitons que la Mairie d'Orléans axe sa politique d'urbanisation sur la réhabilitation des 12 000 logements vacants dans la métropole dont plus de 7 000 à Orléans. Ces 7 000 logements répondent à eux seuls au besoin de la population. De plus un équilibre s'opère entre la population entrante et partante. Orléans compte de très nombreuses ZAC récemment construites où des logements y sont disponibles.

*Anna-Laude BOULON*

---

Bonjour,  
Veuillez trouver mon courrier en pièce jointe (Annexe 2).  
bonne réception

*Laurence TOUIMI*

---

Monsieur,  
Par la présente nous souhaitons vous transmettre notre avis concernant le projet de ZAC jardin du val ouest.

Nous y sommes opposés pour plusieurs raisons:

- aménager un des seuls espaces de nature restant sur le quartier de saint marceau est à l'opposé des recommandations concernant le respect de la biodiversité. Nous voyons régulièrement des animaux sauvages s'y réfugier ce qui en démontre la nécessité de le préserver,

- la construction de 450 logements generera forcément la présence d environ 1000 voitures (en moyenne 2 par foyer) ce qui represente de la pollution et des nuisances sonores impactant la encore la biodiversité ( les hectares de nature qu il serait prévu de laisser...) ainsi qu evidemment nous, les propriétaires deja presents dans cet espace géographique,
- en amenant cet espace, il ne nous sera plus possible de voir la cathédrale,
- dans un soucis ecologique et de developpement durable, il serait bon d amener les logements existants et vacants pour permettre a des familles d y vivre plutot que de construire encore et encore...

Nous esperons que notre avis pourra etre pris en consideration.

Nous restons a votre disposition pour tout renseignement ou échange complémentaire.

Cordialement,

*Marie MARCONNET  
Jose antonio MARTIN GUERRA*

---

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je suis opposée au projet de la ZAC Val d'Ouest pour plusieurs raisons:

- l'impact irréversible qu'il aurait sur le sol, avec une urbanisation à terme de 42 ha,
- la diminution d'autant de terre agricole et de sol vivant, qui jouent un rôle considérable bien que non quantifié en valeur "marchande" pour la préservation du climat et de la biodiversité
- sa situation, localisée dans un des endroits les plus menacés par le risque d'inondation,
- son manque d'utilité: d'autres choix sont possibles pour répondre au besoin de logements: rénovation de l'ancien, réhabilitation de friches...

Nos enfants méritent mieux.

Bien à vous,

*Sophie CHADUTEAU*

---

Bonjour,

Je suis CONTRE l'implantation de 450 logements. Préservons un des derniers poumons verts du quartier !

*Christine OURET*

---

Bonjour et merci d'insérer le message ci-dessous dans le cahier d'enquête publique

Allez nos dirigeants continuent le massacre des terres et le bétonnage .... ils n'ont pas encore compris.

Pourant ils font des promesses électorales sur le climat et le massacre des terres ... que des paroles.

Ce projet de plus se trouve en zone avec une grande possibilité d'inondation ... les précédents inondations

2016 entre autre dans le Loiret ne servent pas de leçon ...

Vu ce dossier les véhicules des habitants se trouveront pour partie en sous sol. En cas d'inondaion ils vont nager et le carburant va se répandre un peu partout donc INONDATION ET POLLUTION ENCORE UNE FOIS.

Comment les véhicules de secours pourront arriver ....

Je suis horrifiée de voir encore un projet de ce genre dans le Loiret.

Encore des projets qui détruisent tous sur leur passage.

Bref que va t on laisser aux générations qui nous suivent Ah oui du BETON ..... cela va bien arranger le réchauffement climatique ....

*Sylvie BOILLON*

---

**21 décembre 2020**

à l'attention du Commissaire enquêteur Monsieur Pascal Veuille  
Veuillez trouver en pièce jointe ma contribution (Annexe 3)  
bonne réception  
bien cordialement

*Sylvie TURLAIS*

---

Bonjour,

J'habite Rue Bernard Lecache depuis 7 ans mais ai passé toute ma jeunesse dans ce quartier agréable.

J'ai 3 jeunes enfants qui apprécient de jouer au foot sur le terrain équipé de 2 buts en face du parking de Chrono Drive.

Nous faisons aussi souvent sur ce terrain du cerf-volant.

Si ce terrain était entretenu et "aménagé" (jeux pour enfants, terrain de basket/foot, appareils de musculation, bornes de course d'orientation, etc.), nous pourrions encore plus en profiter.

Le seul "grand" jardin dont nous disposons à une distance raisonnable et qui soit accessible à pieds est le Jardin de Plantes. Et il y a la RN20 que nous sommes réticents à traverser (bruits, risques d'accidents). Il est bien sûr inconcevable que nos enfants y aillent seuls...

Avec le confinement, nous avons constaté que beaucoup de familles ou de couples se promenaient dans toute la zone de la ZAC du Val Ouest. Et que dire du nombre d'enfants qui va voir les moutons ???

Il serait très dommageable d'y construire des logements et des routes. En plus de la destruction de la nature (ce n'était pas une voie verte, donc non constructible ???), nous y perdrons tous en qualité de vie à cause de nouvelles nuisances.

Notre quartier est en zone inondable et nous sommes inquiets pour nos maisons avec les changements climatiques actuels : des routes, des habitations vont encore empêcher la pénétration de l'eau dans la terre et augmenter encore le risque d'inondations. Des familles quittent leur maison du quartier à cause de cette "peur au ventre" de perdre ce qu'ils ont construit...

Nous espérons que l'avis des résidents de ce quartier va être pris en considération.

Bien cordialement.

*Marylène LABLEE*

---

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Lorsque nous avons aménagé en mai 2020 au 93 rue de la Cigogne, nous avons eu un réel coup de cœur pour la propriété, mais aussi pour le quartier et la qualité du cadre de vie. Nous apprécions ainsi ce grand espace vert - inespéré dans un environnement urbain - comme beaucoup d'autres autres riverains, qui s'en servent comme aire de loisir (notamment les enfants).

Ainsi, comme de nombreux habitants du quartiers, nous nous opposons à la destruction de cet espace vert au profit de la ZAC. En effet, après lecture des différents documents de l'enquête publique, dont l'avis 2020 de l'Autorité Environnementale, il s'avère que plusieurs points soulignés demeurent sans réponse.

Le projet, inscrit dans une zone inondable, ne prévoit pas toutes les solutions d'évacuation des habitants, et plus particulièrement en cas d'inondation majeure (cas occasionnant le plus d'impacts). Il est seulement stipulé que l'utilisation d'un équipement public est à l'étude. On peut se demander quand cette étude sera réalisée. De manière générale, et malgré plusieurs exemples



malheureux, la construction de nouveaux quartiers résidentiels en zone inondable est irresponsable.

Concernant l'utilisation des surfaces agricoles, l'Autorité Environnementale recommande une compensation plus ambitieuse. Pour 10,5 ha, seuls 6,5 ha seront compensés. Aucun élément supplémentaire n'est apporté. En outre, nous nous interrogeons sur la pertinence de détruire de manière irréversible des terres arables de bonnes qualité nécessaires au développement d'une agriculture de proximité, alors que des Zones Agricoles Protégées se mettent en place ailleurs sur la Métropole.

Concernant la biodiversité, la destruction des fourrés impactera la faune inféodée à ces milieux et notamment plusieurs espèces de passereaux en déclin : Bruant jaune, Linotte mélodieuse, etc. Seules des mesures de réduction sont proposées en conseillant de planter des arbustes dans les espaces verts. Le temps que ces espaces soient de nouveau fonctionnels pour ces oiseaux, ceux-ci n'auront pas forcément trouvé refuge ailleurs. À une échelle plus large, l'artificialisation de cette zone coupe de manière définitive une trame verte et bleue reliant le val de Loire et le val du Loiret. De plus, la destruction des arbres et des fourrés seraient aussi préjudiciables pour les riverains qui bénéficie de ces îlots de fraîcheur en été, saison qui devient de plus en plus chaude et plus sèche en raison du changement climatique.

Concernant les transports en commun, aucune solution concrète n'est apportée pour assurer une meilleure desserte. A l'heure où la lutte contre les émissions de carbone est plus qu'une priorité, il est dommage qu'une métropole ne prenne pas cet aspect beaucoup plus en amont de ses projets d'urbanisation.

Enfin, la lecture des documents nous a donné l'effroyable impression que la révision du PLU s'est fait de manière à rendre le projet de la ZAC compatible... Ce n'est pas vraiment l'idée que l'on se fait des documents de planification censé désormais ménager le territoire, plutôt que de l'aménager de manière irréfléchie.

Nous espérons que notre réponse, argumentée, ainsi que celle des autres opposants au projet sera entendu par la municipalité.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, nos sincères salutations.

*Mathieu SEMERY et Nicolas DEJEAN*

---

Madame, Monsieur,

Je vous joins une copie d'un courrier adressé à M. Le Maire d'Orléans et à M. Le Président d'Orléans Métropole (Annexe 4).

Ce courrier intègre des observations et propositions suite à la lecture des documents publiés dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale présentée par SEMDO pour des travaux de construction en Loire à Orléans, sur le site de la ZAC du Jardin du Val Ouest.

Je vous remercie par avance d'accuser bonne réception de cet envoi et de sa pièce jointe par retour de mail.

Cordialement,

*Aurore Le Bris*

---

Madame, Monsieur,

Je souhaitais soumettre mon avis comme nouvelle habitante à Orléans sud, quartier Clos Rozé.

Nous avons emménagé entre les 2 confinements avec mon compagnon, et sommes ravis d'avoir pu trouver un lieu de vie calme, un écrin de verdure proche... bref, un environnement propice à notre fuite du centre ville. Et un lieu unique sur la commune d'Orléans.

Il serait dramatique de dénaturer ce « poumon vert » au nom de l'accélération des besoins en termes de logement.

Merci à la mairie de nous permettre d'exprimer notre opinion. Nous espérons que le travail prévu sur ce projet permettra de limiter au maximum la bétonisation de notre nouveau quartier.

Bien cordialement

*Clara QUINTEN  
Habitante du quartier Clos Rozé*

---

Monsieur,  
Veuillez trouver ci-joint un courrier de M. le Maire d'Olivet concernant le projet de ZAC Jardin du Val Ouest (Annexe 5).  
Cordialement,

*Anne GIRAULT*

---

Bonjour,  
je trouve votre adresse mail bien trouver!! jardin du val ouest! et pourquoi pas!! au lieu de faire 450 logements sur ce terrain arborés et situer en zone inondable! serait il pas judicieux, d'en faire justement un parc, jardin partager ! a coté du projet comète qui est déjà complètement bretonnisé pour que les personnes puissent profiter de ce grand parc !!  
voila je ne suis pas pour de mettre autant de logement la circulation est déjà très difficiles dans tout le quartier la n20 saturée au heure de pointe au niveau du kfc je vous parle pas du feu de l'avenue de st pryvé essayer d'y passer au heure de pointe alors 450 logements de plus, ce n'es plus 10 mn que les gens vont rester coller a ce feux!  
en espérant que vous prendrez compte de tout ça

*Mme ROLLIN Priscilla*

---

A l' attention du commissaire enquêteur  
Comment est-ce possible de ne pas garder ce poumon vert dans le quartier?  
Nous n'avons pas grand chose par ici .  
Mes enfants ont aimé ce terrain pour jouer au foot ou autre , puis mes petits enfants maintenant aiment ce terrain pour également jouer au volley, au foot, tranquillement . D'autres de leurs copains aiment ce terrain aussi .  
La piste cyclable fut une très bonne idée .  
Mais la ZAC est une mauvaise idée et je trouve anormal qu'il faille attendre une petite affiche pour être au courant et pouvoir s'exprimer ....  
Je m'oppose ainsi que mes voisins de la rue des Chabassières que la ZAC se construise . Nous avons besoin de ce POUMON VERT.  
Citoyennement vôtre

*Bernadette DENUT*

---

Monsieur le Commissaire enquêteur,  
Lors de chaque enquête publique de ce type, je pense qu'il conviendrait que vous fassiez et que vous publiez le rapprochement entre l'évolution de la population entre deux recensements et le nombre de logements construits et en projet pour la même période pour ORLEANS et chaque commune de la métropole.  
En effet, en plus des grands projets sur ORLEANS même : INTERIVES, les GROUES, Parc de l'Etuvée, Zone Fil à Soie, Pont de l'EUROPE, toutes les communes de la métropole sont également gagnées par cette propension à construire à tout va. Je vous ferai grâce de vous faire l'énumération, communes par communes, de tous les projets en cours, car vous devez mieux les connaître que moi.  
Je pense qu'il conviendrait de freiner quelque peu l'ardeur des promoteurs immobiliers pour que ceux-ci ne s'habituent pas à ce rythme que je trouve inadapté.  
A l'heure actuelle et compte tenu de l'effondrement de la biodiversité et du réchauffement climatique que nous n'arrivons pas à maîtriser, je pense qu'il conviendrait de maintenir un maximum de zones arborées en l'état et d'arrêter l'artificialisation des sols et cette emprise exagérée des terres agricoles.  
Je compte sur votre neutralité pour publier ces chiffres qui permettraient à chaque citoyen de mieux appréhender la cohérence de tous ces projets.

Merci d'avance.  
Cordialement.

*Francis NICOLAS*

---

**22 décembre 2020**

Bonjour,

Je suis riverain du projet immobilier :Jardin Val Ouest

- Nous avons un poumon vert dans ce secteur.
- Nous sommes dans une zone inondable donc la bétonisation va à l'encontre du bon sens.
- Les infrastructures routières sont inadaptées à recevoir une telle population.

Ces divers arguments démontrent qu'un tel projet semble pour le moins inadapté voir risqué .

Salutations distinguées

*C.Soyer*

---

Monsieur le commissaire enquêteur Pascal Veuille,

A la lecture du DAL « ZAC jardin du Val Ouest » pièce 3 propriété du terrain (page 21; 22; 23; 24; 25)

Je souhaite apporter les éléments suivantes concernant les parcelles cadastrées de la tranche 1 à savoir pour :

- la parcelle DL 18
  - accord écrit pour la réalisation de la voie primaire dont la surface de 293m<sup>2</sup> servira à sa construction.
  - il n'est pas mentionné mon souhait de conserver la totalité de la parcelle DL 18 mais également de renoncer au TAB A9 afin de préserver le caractère naturel et authentique de cette propriété située pour sa plus grande partie en dent creuse. Je me permets d'annexer une pièce jointe (Annexes 6 et 7) de correspondance de mail, notamment celui envoyé le 12 juin 2020 et de la réponse de la SEMDO le 17 juin 2020. Il ne semble pas indiquer la prise en compte de nos derniers échanges dans le cadre de l'instruction du dossier.
- la parcelle DL 542
  - il est prévu une voie privée entre les lots A13 et A12. Cette voie privée desservant 10 lots ne devrait-elle pas être aménagée en continuité de la voie tertiaire et bénéficier de l'aménagement compris dans le programme des équipements publics ?

Il me semble important que ces observations soient portées à votre connaissance en tant que commissaire enquêteur.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'assurance de ma considération distinguée.

*Olivier Pinault*

---

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Nous sommes opposés depuis le début à ce projet qui nous semble aberrant au regard des risques d'inondation ( zone à très haut risque) et d'effondrement karstique (nombreuses cavités et nappe phréatique à 2m au-dessous du sol). Ce bétonnage ne permettrait plus un écoulement naturel des eaux (zone au confluent de la Loire et du Loiret). Les 1000 véhicules qui circuleraient quotidiennement contribueraient à la pollution d'un lieu qui est une oasis de verdure.Ils engendreraient une pollution sonore dans un quartier réputé pour son calme, des problèmes de circulation et bien sûr une augmentation de la température de plusieurs degrés à cause des gaz de pots d'échappement, de l'absence d'arbres et de la climatisation que les habitants ne manqueraient pas d'installer pour remplacer la fraîcheur produite naturellement par la végétation disparue. Or chacun sait que la " clim" représente une grosse source de pollution. Sans compter la pollution électromagnétique produite par des centaines de compteurs communicants, les antennes-relais...Enfin, les risques d'inondation obligeant à construire " en hauteur", les nouvelles constructions ne respecteraient en rien le style paysager des maisons alentour. Il existe 1500 logements vacants à Orléans. Pourquoi ne pas les réhabiliter? Nous nous opposons à la destruction de l'un des derniers poumons verts d'Orléans et de toutes les espèces animales et végétales (certaines déjà menacées comme certains oiseaux, batraciens ou insectes ) qui y vivent depuis

longtemps, et sont garants de notre équilibre. A l'heure où de nombreuses municipalités oeuvrent pur la défense de l'environnement et de la biodiversité, nous pensons que l'on peut tirer un autre parti de cette zone et de ses richesses. En y créant des jardins partagés, une ferme pédagogique, un lieu de promenade à pied ou à vélo et en permettant à des maraîchers de s'y installer, favorisant ainsi la production locale et une autonomie alimentaire. La ZAC mériterait alors son nom de "Jardin Val Ouest"!

M. Grouard avait parlé lors de sa campagne électorale de "remettre tout à plat" et de revoir ce projet en repartant de zéro après de nouvelles concertations avec les riverains. Difficile de croire que la promesse va être tenue...

NON à un "copié-collé" du projet de la municipalité précédente!

OUI à une VERITABLE concertation!

OUI à la biodiversité et à la sauvegarde de ce poumon vert!

Nos salutations distinguées

*Famille Navarro, 5 personnes  
(Riverains phase 1)*

---

Monsieur le commissaire enquêteur,

Le projet présenté par la SEMDO prévoit d'urbaniser 42 ha de zones agricoles et naturelles.

Par un vote en assemblée plénière du 20 décembre 2018, la Région Centre-Val de Loire a adopté le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET). Ce document, prescriptif à l'égard de l'ensemble des autres schémas d'aménagement du territoire (SCOT, PLU, PLUI...) comporte un objectif de zéro artificialisation nette à horizon 2040, avec une division par 2 du rythme d'artificialisation en 2025.

Cet objectif va dans le sens des plusieurs orientations récentes gouvernementale et publique, comme les rapports France Stratégie de Juillet 2019

([https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-rapport-2019-](https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-rapport-2019-artificialisation-juillet.pdf)

[artificialisation-juillet.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/artificialisation-des-sols)), le Plan Biodiversité ([https://www.ecologie.gouv.fr/artificialisation-des-](https://www.ecologie.gouv.fr/artificialisation-des-sols)

[sols](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/micagri/l15b1460_rapport-information.pdf)) ou encore le rapport d'information parlementaire sur le foncier agricole de décembre 2018

([https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/micagri/l15b1460\\_rapport-information.pdf](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/micagri/l15b1460_rapport-information.pdf))  
Le projet de la SEMDO de créer une ZAC du Jardin du Val Ouest apparait donc en totale contradiction d'un point de vue réglementaire face aux objectifs prescriptifs du SRADDET, et à rebours de la prise de conscience gouvernementale et citoyenne de la nécessité vitale, tant sur les plans alimentaire que climatique et écologique, de préserver les sols agricoles et naturels.

En vous remerciant pour la prise en compte de cette contribution. En espérant que celle-ci vous permette de réaliser les enjeux de la préservation de l'espace concerné par le projet de ZAC du Jardin du Val Ouest.

Cordialement,

*Fabrice Tassard*

---

Monsieur le Commissaire Enquêteur

voici en pièce jointe (Annexe 8) la contribution de l'association RVO pour l'enquête publique loi sur l'eau zac jardin du val ouest orleans

merci de votre attention

*RVO - Riverains Val Ouest Orléans*

---

Bonsoir,

Nous ne sommes pas favorables à la Zac Jardin du Val Ouest pour conserver un poumon vert sur Orléans.

*Corinne et Jean-Pierre Thirion*